Mamadou Lamine Fofana

Ministre de la Justice

BP : 564 Conakry

Monsieur le Ministre,

Je déplore le placement en détention de Saïkou Yaya Diallo, chargé des questions juridiques au Front national pour la défense de la Constitution (FDNC), qui a été arrêté le 7 mai et placé en détention à la Direction centrale de la police judiciaire. Le 12 mai, il a été inculpé de « voie de fait, violences, menaces et injures publiques » et transféré à la prison de Conakry, où il se trouve depuis lors.

Son arrestation est liée à la privation présumée de liberté, par des membres du FDNC, d’une personne soupçonnée d’appartenir aux services de renseignement du gouvernement, lors d’une conférence de presse s’étant tenue le 25 mars au siège du Parti des démocrates pour l’espoir (PADES). Saïkou Yaya Diallo et ses collègues auraient installé cette agente du renseignement dans un bureau, en attendant que la foule se disperse à l’extérieur, vraisemblablement dans le but de protéger cette personne de violences potentielles de la part de militant·e·s de l’opposition ainsi rassemblés, et d’empêcher des représailles contre l’homicide de 12 personnes par les forces de sécurité à la suite d’élections controversées la semaine précédente. Selon plusieurs témoins, Saïkou Yaya Diallo n’a fait preuve d’aucune violence.

Je m’inquiète pour la santé de Saïkou Yaya Diallo en détention car il est diabétique, et son état requiert un régime alimentaire strict et un traitement. Je crains par ailleurs qu’il ne se trouve désormais exposé à un risque accru de contracter le COVID-19. Le 12 mai, les autorités guinéennes ont officiellement confirmé 58 cas de COVID-19 et trois décès à la prison de Conakry. Les prisons risquent de devenir des foyers très dangereux de propagation du COVID-19. Le Sous-comité pour la prévention de la torture des Nations unies a demandé aux États de réexaminer l’ensemble des cas de détention provisoire, afin de déterminer si l’incarcération est strictement nécessaire face à l’urgence sanitaire actuelle, et de favoriser l’accès à la libération sous caution pour la plupart des cas, exception faite des infractions les plus graves.

J’estime que Saïkou Yaya Diallo a été arrêté pour avoir exercé de manière pourtant pacifique son droit à la liberté d’expression. Il est essentiel que les États prennent de toute urgence des mesures visant à protéger les personnes incarcérées, notamment en relâchant celles qui sont détenues simplement pour avoir exercé de manière non violente leurs droits fondamentaux.

À la lumière de ce qui précède, je vous exhorte à :

• libérer Saïkou Yaya Diallo immédiatement et sans condition, et à abandonner toutes les charges retenues contre lui ;

• garantir, en attendant sa libération, que Saïkou Yaya Diallo puisse bénéficier de soins de santé, d’un accès à l’eau et d’une nourriture adaptée à ses besoins alimentaires, et s’entretenir régulièrement avec sa famille ;

• mettre fin au harcèlement et aux actes d’intimidation visant les militant·e·s pro-démocratie en Guinée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.